Nations Unies A/HRC/AC/23/L.3

Assemblée générale

Distr. limitée
26 juillet 2019
Français
Original : anglais

Conseil des droits de l'homme
Comité consultatif
Vingt-troisième session
22-26 juillet 2019
Point 2 g) de l'ordre du jour
Demandes adressées au Comité consultatif en application des résolutions du Conseil des droits de l'homme et actuellement examinées par le Comité

Rôle de l'assistance technique et du renforcement des capacités dans le développement d'une coopération mutuellement avantageuse aux fins de la promotion et de la protection des droits de l'homme

M. Ibrahim Abdulaziz Alsheddi, M. Mohamed Bennani, M. Lazhari Bouzid, M. Alessio Bruni, M. Ion Diaconu, M. Ludovic Hennebel, M. Mikhail Lebedev, M. José Augusto Lindgren Alves, M. Xinsheng Liu, M. Ajai Malhotra, M. Kaoru Obata, Mme Mona Omar, Mme Elizabeth Salmón, M. Dheerujlall Seetulsingh, M. Changrok Soh, M. Cheikh Tidiane Thiam, M. Jean Ziegler : projet de mesures à prendre

23/… Rôle de l'assistance technique et du renforcement des capacités dans le développement d'une coopération mutuellement avantageuse aux fins de la promotion et de la protection des droits de l'homme

Le Comité consultatif du Conseil des droits de l'homme,

Rappelant la résolution 37/23 du Conseil des droits de l'homme en date du 23 mars 2018, dans laquelle le Conseil l'a prié de mener une étude sur le rôle de l'assistance technique et du renforcement des capacités dans le développement d'une coopération mutuellement avantageuse aux fins de la promotion et de la protection des droits de l'homme et de lui présenter un rapport sur ce sujet avant sa quarante-troisième session,

Rappelant également qu'à sa vingt et unième session, il a créé un groupe de rédaction, actuellement composé de Mohamed Bennani, Lazhari Bouzid (Rapporteur), Alessio Bruni, Ion Diaconu, Ludovic Hennebel, Xinsheng Liu (Président), Ajai Malhotra, Kaoru Obata, Elizabeth Salmón, Dheerujlall Seetulsingh et Changrok Soh,

1. *Se félicite et prend note* du projet d'étude élaboré par le groupe de rédaction[1] ;

2. *Prend note avec satisfaction* de l'aperçu donné par le Haut-Commissariat aux droits de l'homme de ses programmes d'assistance technique et des exposés oraux présentés à sa session ;

3. *Note* que le groupe de rédaction et le Comité consultatif en formation plénière ont tenu des réunions pour s'entretenir de la question à l'examen ;

[1] A/HRC/AC/23/CRP.3.

4. *Invite* le groupe de rédaction à examiner la question plus avant et, à cet effet, charge le Rapporteur d'établir la version définitive de l'étude, avec le soutien du groupe de rédaction, pour communication au groupe de rédaction et adoption en temps voulu par le Comité, afin qu'elle puisse être soumise au Conseil à sa quarante-troisième session.